

## AVIS PUBLIC

### OBJET :

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020- 05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09 DE LA MRC DE BONAVENTURE “SCHEMA D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE REVISÉ”**

### Aux contribuables de la susdite MRC :

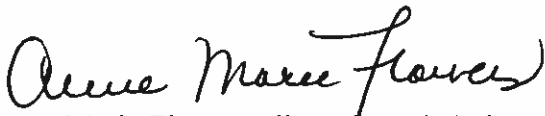
Un projet de Règlement portant le numéro 2020-05 modifiant le Règlement 2008-09 "Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure" a été adopté par la Résolution numéro 2020-06-116 du Conseil de la MRC de Bonaventure, lors de l'assemblée régulière tenue le 17 juin 2020 à Saint-Siméon.

Le projet de Règlement numéro 2020-05 a pour objet et conséquence de modifier l'ensemble de la cartographie faisant partie intégrante du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de manière à ajouter les territoires de trois (3) TNO (territoires non organisés) aquatique au niveau des municipalités de Caplan, Saint-Siméon, Saint-Godefroi et de Shigawake et de mettre à jour le contenu du document complémentaire en ce qui concerne la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Une consultation publique aura lieu entre le **mardi 23 juin et le mercredi 8 juillet 2020, sur le site WEB de la MRC de Bonaventure ([mrcbonaventure.com](http://mrcbonaventure.com)) et par courriel à l'adresse [info@mrcbonaventure.com](mailto:info@mrcbonaventure.com)**. L'ensemble de la population et des organismes de la MRC de Bonaventure sont invités à transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis concernant le projet de Règlement numéro 2020-05 modifiant le Règlement 2008-09 "Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure".

Quiconque désire prendre connaissance du projet de Règlement numéro 2020-05 peut le faire au bureau de la MRC de Bonaventure situé au 51, rue Notre-Dame à New Carlisle, ainsi qu'à chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Bonaventure, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le site internet à l'adresse suivante : [mrcbonaventure.com](http://mrcbonaventure.com), dans la section "Avis public" puis "Règlements".

New Carlisle, le 22 juin 2020



Anne-Marie Flowers, directrice-générale et secrétaire-trésorière